

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 avril 2009

---

DIFFUSION ET PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET  
(Nouvelle lecture) - (n° 1626)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 43

présenté par  
Mme Billard, M. Brard  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE 2**

À la dernière phrase de l'alinéa 68, après le mot :

« technologies »,

insérer les mots :

« et l'absence de faux positif ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'évaluation des mesures de filtrage peut pâtir d'informations erronées provoquées par la présence de faux positifs.